

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

Absents excusés : Henri BOUR et Danielle SCHNEIDER

Procuration : de Henri BOUR à Guido LAMBERTS

Secrétaire de séance : Dany BONNAIRE

La séance ouverte,

Le précédent compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

BUDGETS

COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE

Dressé par le Centre des Finances Publiques de Pierrelatte et n'appelant ni observation ni réserve, il est approuvé à l'unanimité comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 2 538 833,97 €
- Recettes de fonctionnement : 1 500 237,17 €
- Soit un déficit de : 1 038 596,80 €

- Dépenses d'investissement : 1 395 662,36 €
- Recettes d'investissement : 4 378 434,60 €
- Soit un excédent de : 2 982 772,24 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE

Madame le Maire propose une présentation globale du bilan financier de l'exercice 2023 pour en expliquer les principaux chiffres comme suit :

Section fonctionnement

- **Le total des dépenses 2023 s'élève à 2 538 833,97 €** contre 919 675,12 € en 2022
Elles ont fortement augmenté en raison de l'amortissement important (1 717 571,24 €) de la subvention au Budget annexe assainissement pour l'extension du réseau.

Les dépenses réelles hors amortissements s'élèvent à **821 262,73** contre 891 400,92 € en 2022. Elles restent stables : d'une façon générale les postes de dépenses évoluent peu et restent dans des écarts justifiés par l'activité de l'exercice et l'inflation.

- **Le total des recettes 2023 s'élève à 1 500 237,17 €** contre 1 487 137,08 € en 2022
Les contributions de Coved et de GSM sont de 941 175 € soit environ 63 % des recettes.

Section investissement

- **Le total des dépenses 2023 s'élève à 1 395 662,36 €** contre 2 400 255,36 € en 2022

A noter un virement de 500 000 € au budget annexe assainissement pour financer l'extension du réseau.

- **Le total des recettes s'élève à 4 378 434,60 €**
constitué principalement par des subventions, d'une affectation de réserve de 2 498 289,72 €, des amortissements et du FCTVA.

Résultat de clôture

Compte tenu de l'excédent antérieur de 2022 reporté de 4 813 060,72 €, la section fonctionnement présente un excédent de clôture de 3 774 463, 92 €

Compte tenu du déficit antérieur de 2022 reporté de 1 688 289,72 €, la section investissement présente un excédent de clôture de 1 294 482,52 €.

Madame le Maire ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2023 de la commune est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2023 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Dressé par le Centre des Finances Publiques de Pierrelatte et n'appelant ni observation ni réserve il est approuvé à l'unanimité comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 45 401,18 €
- Recettes de fonctionnement : 58 580,11 €
- Soit un excédent de : 13 178,93 €

- Dépenses d'investissement : 2 248 665,03 €
- Recettes d'investissement : 714 377,55 €
- Soit un déficit de : 1 534 287,48 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

- Dépenses de fonctionnement : 45 401,18 €
- Recettes de fonctionnement : 58 580,11 €
- Soit un excédent de : 13 178,93 €

- Dépenses d'investissement : 2 248 665,03 €
- Recettes d'investissement : 714 377,55 €
- Soit un déficit de : 1 534 287,48 €

Résultat de clôture

Compte tenu de l'excédent antérieur 2022 reporté de 12 733,47 €, la section fonctionnement présente un excédent de clôture de 25 912,40 €.

Compte tenu de l'excédent antérieur 2022 reporté de 1 660 375,87 €, la section investissement présente un excédent de clôture de 126 088,39 €.

Madame le Maire ne prenant pas part au vote, le compte administratif 2023 du service assainissement est approuvé à l'unanimité.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Sur proposition de Madame le Maire, il est décidé à l'unanimité de maintenir les taux pratiqués en 2023 comme suit :

Nature de l'impôt	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 %
Majoration du produit de la taxe habitation sur les résidences secondaires	60 %
Taxe foncière sur le bâti	15,51 %
Taxe foncière sur le non bâti	35,58 %

BUDGET PREVISIONNEL 2024 DE LA COMMUNE

Il est approuvé à l'unanimité comme suit :

- **Fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 4 893 270 €** dont un virement à la section investissement de 3 632 649 €
- **Investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 5 113 253 €** dont le virement de la section fonctionnement de 3 632 649 €

Les principaux postes d'investissement budgétisés sont les suivants :

- Extension du réseau d'assainissement
- Eclairage public du village et du stade
- Voirie
- Rénovation et agrandissement de l'école et aménagement des abords
- Prêt de 400 000 € au Syndicat VALROUSSE remboursable au plus tard le 31/12/25
- Mise en place d'un panneau lumineux d'informations « Place du Stade »
- Ancienne école - local archives
- Réfection de la toiture du restaurant « La table de Roussas »
- Réfection de la toiture du « Sanctuaire St Joseph »
- Climatisation des logements communaux « Les Jardins de la Vence »
- Projet de création de logements « Espace Pierre Fournier »

BUDGET PREVISIONNEL 2024 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Il est approuvé à l'unanimité comme suit :

- **Fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 70 212 €** dont une subvention d'équilibre de 10 000 € en provenance du budget de la commune
- **Investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 906 785 €** dont une subvention d'équilibre de 300 000 € en provenance du budget de la commune pour financer les travaux d'extension du réseau prévus.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Guido LAMBERTS ne prenant pas part au vote, elles sont arrêtées comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024
2 ROUES SAS	500
4 PATTES SANS TOIT (déjà versée sur février 2023)	500
ACCA ROUSSAS	800
ADAPEI DE LA DROME (opération brioches)	200
AFM TELETHON « ASS. LUTTE CONTRE LA MYOPATHIE»	160
AMICALE LAIQUE VALROUSSE	2 000
AMICALE PERSONNEL DE GRIGNAN	200
ANEV (Association Nationale des Elus du Vin)	100
APAS. (Académie Provençale des Amis de Stuttgart)	1 500
ASRGG ROUSSAS	1 800
ASRGG ROUSSAS - PROJET JEUNES (VENCE ET BERRE)	800
ASS FRANCAISE DE LUTTE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE	160
ASS. TENNIS CLUB VALAURIE	200
ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 400
ASSOCIATION PARALYSES DE France	160
ASSOCIATION ROUSSASSIENNE DE LOISIRS	400
BIBLIOTHEQUE DE LA VENCE	1 500
CIRK'ONFLEX	400
CLUB 3 ^E AGE VALAURIE	400
CULTURE ET FESTIVITES A ROUSSAS	15 000
FNATH (association des accidentés de la vie)	160
LA GAULE TRICASTINE	300
LES AMIS DU SANCTUAIRE	1 500
LES RESTOS DU COEUR	160
MEMOIRE AGRICOLE DU PAYS DE GRIGNAN	300
MEMOIRES DE LA DROME	100
RECHERCHE SCLEROSE EN PLAQUES	160
RESSOURCE MONTELIMAR	400
SOLEIL DES ARTISTES A L'HOPITAL	160
STE ROUSSASSIENNE DE BOULES	800
TOTAL DES SUBVENTIONS 2024	32 220,00 €

VOIRIE

- Mise à jour de la voirie communale : un récapitulatif des régularisations en cours est exposé
- Aménagement de la sortie de l'Impasse Gory sur la Route d'Aiguebelle (D 203) :
A signaler aux propriétaires que le mur de clôture de sa propriété est construit sur la parcelle achetée et passer une convention pour l'entretien de ce mur.
Concevoir un plan en partenariat avec la direction des routes.
- Demande de Michel Schneider concernant une portion de chemin traversant l'accrobranche. Le piquetage d'un nouveau tracé (traversant également la propriété de Mt Ludovic Estran) a été effectué le 24 janvier 2024. Reste à matérialiser le nouveau tracé et à établir ensuite un document d'arpentage.
- Déplacement du chemin desservant la propriété de Mr Férioulaud Yohann : le nouveau tracé étant réalisé, un document d'arpentage devra être établi.
- Coupes d'eau de la Calade : la hauteur sera revue lors des prochains travaux d'entretien de la voirie.
- Chemin desservant une propriété « Rieu d'en Haut » : à l'étude par la commission voirie.
- Courrier d'un administré au sujet du passage devant l'ancienne ferme Ayme : la pose d'un panneau « voie sans issue » est envisagée, reste à en définir l'emplacement.
- Déploiement de la Fibre : la commune n'étant pas concernée, seul l'opérateur ORANGE propriétaire du réseau doit signaler les difficultés à ADTIM, délégataire du réseau public ADN.
les administrés concernés par des difficultés de raccordement doivent faire une démarche personnelle auprès d'ORANGE. Affaire suivie par Serge Bompard.

EXTENSION DU RESEAU ASSAINISSEMENT

Le chantier de la 1^{ère} tranche des travaux est terminé dans les délais.

Un rendez-vous avec Enedis est fixé au 3 avril à 9 h 30 pour établir le devis de raccordement du poste de relevage de Ratavon.

Une réunion avec Luc Prothon aura lieu en mairie le 12 avril à 14 h 30 pour vérifier les plans de récolement.

Le raccordement à la fibre est envisagé au cours du 1^{er} semestre 2024.

En ce qui concerne la tranche optionnelle Route d'Aiguebelle, une visite sur place a eu lieu le 17 novembre 2023.

Une 2^{ème} visite sur place est nécessaire pour finaliser le tracé de la canalisation.

Le passage de la canalisation devant emprunter le canal appartenant au Monastère d'Aiguebelle, une convention sera passée.

DIVERS

Eclairage public du stade : compte tenu de l'état du terrain, le changement des 4 mâts a été reporté au mois de Juin.

Eclairage public du village : les modalités de la baisse de luminosité ont été définies. Les travaux sont en cours.
Un devis de 18 000 € est accepté pour la réfection complète d'une partie du réseau.

Réfection de murs

- Travaux sur l'escalier reliant la Rue de la mère fine à l'Espace Boguz : à voir préalablement sur place par les élus.
- Réfection du mur de soutènement en pierre au lavoir du haut : les travaux sont en cours.

Climatisation des logements communaux « Les Jardins de la Vence »

Le devis de Provence chauffage est retenu dont le montant s'élève à 46 769 € HT.

Un avenant aux baux de locations sera notifié aux locataires à qui incombera la charge de l'entretien des installations.

Bâtiments communaux : raccordement Fibre

Les bâtiments communaux sont raccordés à l'exception de l'Espace Saint-Germain.

Défense incendie Cabanon de chasse

Pour mémoire, l'obtention du permis de construire permettant de régulariser deux locaux ajoutés était liée à l'installation d'un système de défense contre incendie.

Il convient maintenant de procéder aux travaux de raccordement sur la conduite de la carrière.

Espace Pierre Fournier

Suite aux contraintes liées au fait que le projet porte sur 2 zones différentes du PLU, il conviendrait de modifier le PLU. Une rencontre à ce sujet aura lieu avec l'instructeur des documents d'urbanisme.

Pour mémoire, il a été décidé :

- De passer convention avec le CAUE pour accompagnement au choix d'un assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO).
- De réaliser la globalité du projet plutôt que par tranches.
- D'engager le début des travaux de gros-œuvre avant la fin du mandat.

Réfection de la toiture du Restaurant La Table de Roussas

Suite aux fuites détectées, il s'avère que toute la toiture est à refaire. Par ailleurs le diagnostic effectué ayant révélé de l'amiante, des travaux importants de désamiantage devront être réalisés au préalable.

Les devis sont en cours.

Ancienne école (local des archives)

Il a été décidé de réaménager le local archives au 2^{ème} étage (dans les combles) de façon à conserver toute la place disponible au 1^{er} étage pour un autre usage à définir ultérieurement.

Une demande de permis de construire devra être déposée pour l'ensemble du bâtiment et avis du Préfet sera demandé.

Pour la poursuite de l'étude, un devis complémentaire maîtrise d'œuvre (mission de conception, avant-projet, permis de construire, phase de réalisation) a été établi, basé sur une estimation de travaux s'élevant à 150 000 €. La validation de ce devis est reportée dans l'attente de l'estimation du ravalement des façades du bâtiment sollicitée auprès du maître d'œuvre.

Espace Saint-Germain

Des devis sont demandés pour la mise en place d'une borne interactive (retraçant l'histoire de l'église) dont l'implantation reste à définir.

URBANISME / PROJET AGRIVOLTAÏQUE CHAPUS

Une nouvelle demande de permis de construire a été déposée en mairie par QEnergy pour l'installation d'un parc agrivoltaïque exploité par Mr Alex Donneaud.

Les caractéristiques de ce projet présenté par la Société QEnergy sont les suivantes :

Surface 6,4 ha - Aucun défrichement - 3 citernes d'eau de 60 m³ - Puissance 5 MWc.

Le conseil municipal, par 8 voix pour, 1 contre et 1 abstention, émet un avis favorable au motif du maintien de la pérennité de l'élevage ovin avec toutefois une réserve quant à l'ouverture du chemin communal traversant le site du projet.

SITUATION DU SAE

La réflexion sur un éventuel regroupement des communes de Réauville, Chantemerle les Grignan et Montjoyer se poursuit, ainsi que l'étude de la demande de la commune de Malataverne.

Une réunion à ce sujet a eu lieu le 4 mars 2024 et une visite des installations de Malataverne le 19 mars.

Trois autres communes ont pris contact également : St Pantaléon les Vignes, Le Pègue et Rousset les Vignes. Une rencontre est prévue le 4 avril.

SITUATION DE VALROUSSE

Les travaux avancent et pour l'instant le planning est respecté. Le gros-œuvre de la construction neuve est pratiquement terminé.

Afin d'assurer la garderie pendant les futurs travaux, la salle des associations sera mise à disposition de l'école tous les matins.

Concernant l'avance de trésorerie de 400 000 € remboursable en 2024 /2025 votée par le conseil, une réunion avec la trésorerie de Pierrelatte a eu lieu et une convention est en cours de signatures.

S'agissant du plan mercredi, le sujet a été abordé lors de la dernière conférence des maires. La CCEPPG a affirmé travailler sur ce point.

REAMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ECOLE VALROUSSE

Les entreprises ont été retenues, sachant que les travaux devront être effectués entre mai et juillet 2024.

Il est rajouté la pose du panneau d'informations lumineux sur cette zone.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 30

Le Maire,

Christiane ROBERT

